

**Congrès**

**Sup'Recherche-UNSA**

le syndicat des enseignants-chercheurs,  
des enseignants, des et chercheurs  
de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Tours, les 19-20 mars 2026**



Motion de congrès

## Table des matières

Le contexte de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.....	3
S'engager pour défendre le service public : notre mandat, notre force.....	3
Sup'Recherche-UNSA : nos principes, notre force.....	5
Le cadre d'exercice de nos métiers.....	6
Redonner aux universités les moyens d'accomplir leurs missions de service public.....	6
La régionalisation de l'enseignement supérieur : une réforme qui interroge et alerte.....	7
La place des universités françaises dans les classements internationaux.....	8
La place des établissements privés lucratifs.....	8
Un état garant de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.....	8
Pour une réussite de tous les étudiants.....	9
Une Loi de Programmation de l'Enseignement supérieur.....	10
Reconnaître la professionnalisation des formations universitaires.....	11
Former les acteurs de l'éducation.....	11
Formation initiale et continue des enseignants et des enseignants-chercheurs.....	12
Défendre et soutenir la recherche publique.....	12
Augmenter, pérenniser le financement de la recherche.....	13
Rendre plus attractive la carrière d'enseignant-chercheur.....	14
Évaluation de la recherche.....	15
Les propositions de Sup'Recherche-UNSA pour les personnels et leurs carrières. . .	16
Revaloriser les carrières et les rémunérations.....	16
Améliorer l'avancement et augmenter le nombre de promotions.....	17
Instaurer un réel dispositif de mutation pour les enseignants-chercheurs.....	18
Reconnaître l'engagement des PRAG/PRCE à l'université.....	19
Progresser dans la qualité de vie au travail.....	19
Lutter contre la précarité.....	21
Réduire les inégalités entre les PR et les MC, les DR et les CR.....	21
Mettre en place une égalité réelle entre les femmes et les hommes.....	22
Prendre en compte l'évolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle.....	22
Maintenir le niveau de nos retraites.....	23
Développement et vie syndicale.....	24
Former, renforcer la dynamique collective.....	24
Accompagner et soutenir chaque collègue.....	24
Informier régulièrement nos adhérents et sympathisants.....	25
Les doctorants et les ATER.....	25
Les contractuels.....	25
Travailler ensemble : Fédération, Union, Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE).....	26
Europe et International.....	26

## Le contexte de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

S'engager pour défendre le service public : notre mandat, notre force

### **Au niveau national**

Depuis 2023, l'enseignement supérieur et la recherche traversent une crise d'une gravité inédite. Les budgets alloués régressent malgré la hausse continue du nombre d'étudiants, entraînant un effondrement du financement par étudiant. Les coupes décidées en 2024, proches du milliard d'euros, ont accentué un sous-financement structurel déjà massif, évalué à plus d'un milliard d'euros dès le début de l'année. Plusieurs universités se trouvent désormais en déficit, certaines procèdent à des suppressions de postes à réduction de l'offre de formation et des mesures d'austérité d'une ampleur jamais vue impactant les conditions de travail des personnels comme des étudiants.

La précarisation des personnels atteint un niveau critique : explosion du nombre de contractuels, recours massif aux vacataires pour compenser les gels de postes, surcharge d'enseignement pour les titulaires, et affaiblissement global de l'attractivité des métiers, y compris au CNRS où les concours se vident. Le fonctionnement, le mode de gouvernance et les conditions de travail se dégradent partout, agissant comme un facteur d'épuisement professionnel et de fuite des talents. Du côté étudiant, le financement des bourses demeure insuffisant, les CROUS sont saturés, la précarité étudiante progresse et la qualité de vie sur les campus se détériore. Les réformes subies, imposées sans concertation, EPE, régionalisation, partenariats privés, renforcement des rectorats, remettent en cause l'autonomie imposée puis investie des établissements.

Dans ce contexte, l'ESR se retrouve soumis à des logiques de compétition, de gestion à court terme et subit un pilotage budgétaire, qui l'éloigne de missions centrales de service public : garantir un accès égalitaire à la connaissance, former, rechercher, diffuser les savoirs, contribuer au développement intellectuel de la nation. Les personnels comme les étudiants paient directement le prix d'un désengagement de l'État vers une paupérisation intellectuelle qui met en péril les principes et la continuité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et rompt avec le pacte républicain.

Logiquement, on s'observe une montée en puissance du secteur privé, liée au désengagement progressif actuellement massif de l'État : multiplication, des établissements privés à but lucratif, développement de formations hors contrôle strict du service public, augmentation des frais de scolarité.

**Sup'Recherche-UNSA réaffirme que l'accès du plus grand nombre aux études supérieures doit demeurer une priorité nationale, non pas au prix d'une sélection par l'échec en premier cycle, mais par la mise en place d'un véritable**

**accompagnement personnalisé, d'enseignements de remédiation et d'un investissement massif dans les moyens humains et matériels.**

Face à ces bouleversements, **l'engagement syndical demeure l'unique contre-pouvoir réel**, le dernier rempart capable d'amplifier la voix des personnels, de défendre les étudiants, de protéger les libertés académiques et de combattre les réformes imposées. S'engager syndicalement, c'est résister à la dégradation programmée du service public.

Au cœur de la bataille pour la préservation d'un service public de l'enseignement supérieur fort, exigeant et émancipateur, Sup'Recherche-UNSA se tient en première ligne. Plus que jamais, Sup'Recherche-UNSA demeure et demeurera à l'avant-garde à faire entendre sa voix à protéger nos missions et défendre l'avenir de l'université publique.

### **Au niveau international**

L'enseignement supérieur et la recherche sont confrontés à de multiples menaces dans le monde (politisation des sujets, censure.). Les universitaires et chercheurs sont exposés à des formes diverses de pression qui s'étendent jusqu'au cœur de l'Europe : censures, répressions, campagnes de désinformation, ou encore restrictions de circulation et de coopération. Le développement de la pensée critique, pilier de toute démarche universitaire reposant sur la connaissance et la vérité scientifique, réclame un soutien auquel Sup'Recherche-UNSA entend contribuer face à la résurgence ou la montée mondiale des idéologies, autoritaires, religieuses, impérialistes.

À ces menaces politiques et idéologiques aux effets déjà connus et accrus, compétition internationale pour l'attractivité des talents, creusement des inégalités d'accès aux savoirs, s'ajoutent de nouveaux défis globaux liés à l'accélération de la numérisation et des usages de l'intelligence artificielle, et vulnérabilité croissante des systèmes académiques face aux crises climatiques, sanitaires ou géopolitiques. Sup'Recherche-UNSA, a décidé d'accompagner syndicalement l'éveil d'une conscience environnementale en sensibilisant et en incitant les personnels à réduire l'empreinte écologique de missions d'enseignement et/ou de recherche quotidiennes. Dans ce but, le syndicat a créé et engagé un groupe de réflexion qui recensera les comportements écoresponsables dans les établissements du Supérieur. L'étude des pratiques effectives menée par ce groupe permettra l'édition et la diffusion d'un Vademecum sur les actions favorisant pragmatiquement la diminution des émissions de CO2 dans nos activités professionnelles. Les évolutions climatiques accentuent la nécessité d'une vision et d'une solidarité internationale.

Fidèle à ses valeurs humanistes, Sup'Recherche-UNSA réaffirme son soutien indéfectible aux universitaires et chercheurs victimes de violences, de censures ou de discriminations, quelle qu'en soit l'origine. Le syndicat s'inscrit dans la politique de l'Internationale de l'Éducation (IE), qui défend un enseignement supérieur et une

recherche financée majoritairement par des fonds publics, accessibles sans barrière financière ou sociale, et ainsi préservés de la marchandisation.

Dans ce contexte, les échanges internationaux, qu'il s'agisse de collaborations scientifiques, de mobilités étudiantes ou d'accueil de chercheurs, doivent être encouragés et sécurisés, par des moyens financiers, humains et institutionnels adaptés. Sup'Recherche-UNSA demandera que soient prises en compte les implications sociales et familiales que cela entraîne pour les personnels concernés. La coopération internationale dans la recherche et l'enseignement supérieur doit rester un levier essentiel et contribuer à la paix, à la démocratie et au progrès sociétaux partagés.

### Sup'Recherche-UNSA : nos principes, notre force

Sup'Recherche-UNSA s'appuie sur des valeurs non négociables : laïcité, humanisme, démocratie, transparence, égalité femmes-hommes, solidarité entre générations et refus absolu de toutes les discriminations. Pour nous, la solidarité n'est pas un discours : c'est une action concrète, tournée vers celles et ceux qui subissent la précarité, en particulier les jeunes et les femmes encore trop souvent freinées dans leur carrière.

Nous défendons un syndicalisme qui agit, qui obtient, qui protège. Réformiste et combattif, Sup'Recherche-UNSA refuse à la fois les postures stériles d'opposition systématique. Notre ligne est claire : dialoguer quand c'est utile, résister quand c'est nécessaire, et toujours agir dans l'intérêt des personnels.

Nous défendons un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche doté de moyens à la hauteur de ses missions : financements pérennes, emplois stables, infrastructures adaptées, soutien aux laboratoires et reconnaissance du travail des équipes pédagogiques et administratives. Nous revendiquons pour ces réalisations des conditions de travail dignes, qui garantissent la santé, la sécurité et le respect de chaque collègue. La prévention des risques psychosociaux reste au cœur de nos priorités, tout comme la lutte contre les situations de surcharge, de pression hiérarchique, de désorganisation et de sous-effectifs qui impactent les personnels.

Nous sommes un syndicat libre et pleinement indépendant de tout parti politique. Parce que l'université doit rester un lieu de savoir, d'émancipation et de débat, nous défendons sans concessions la liberté intellectuelle et l'intégrité scientifique contre toute tentative d'ingérence, qu'elle soit idéologique, partisane ou militante.

Sup'Recherche-UNSA s'opposera résolument à toute forme d'extrémisme si elle venait à menacer les libertés académiques, l'égalité de traitement, le respect des personnes ou le fonctionnement démocratique de nos institutions républicaines. Face à de telles dérives, nous ne resterons jamais inertes : nous agirons, avec détermination, pour protéger l'université et celles et ceux qui la font vivre.

**Nous demandons la mise en place d'une mission spécifique chargée d'étudier les conditions de l'inscription explicite des libertés académiques dans la Constitution. Une telle consécration permettrait de garantir, de manière durable et juridiquement incontestable, l'indépendance des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants du supérieur, en les protégeant contre toute forme de pression politique, économique ou idéologique. Cette demande s'inscrit dans un contexte préoccupant : plusieurs conférences et événements scientifiques ont été annulés au sein d'universités, alors même qu'ils étaient organisés par des spécialistes mondialement reconnus. Ces situations, quelles qu'en soient les justifications, interrogent sur la solidité des garanties entourant la liberté de recherche, d'expression et de débat académique.**

## **Le cadre d'exercice de nos métiers**

---

### **Redonner aux universités les moyens d'accomplir leurs missions de service public**

Depuis la loi d'autonomie de 2007, c'est une autonomie sans moyens qui a vu le jour, creusant les inégalités entre établissements, fragilisant les équipes et mettant à mal les missions de service public. Les écarts indemnitaires entre collègues (permanents et contractuels), les conditions de travail dégradées et les stratégies budgétaires d'austérité témoignent de l'échec d'une réforme menée sans vision nationale.

Alors même que cette première réforme n'a jamais été corrigée ni réévaluée, le gouvernement promeut de nouvelles formes de regroupements avec les Établissements Publics Expérimentaux (EPE) et les Grands Établissements. Présentés comme des outils de modernisation, ils constituent en réalité un dispositif instable et opaque, fragilisant les collectifs de travail, brouillant les périmètres de responsabilité et mettant sous tension les personnels comme les étudiants.

Sup'Recherche-UNSA s'oppose à cette orientation, surtout quand elle banalise le rôle d'opérateurs privés dans les missions relevant des personnels de l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur public ne doit pas devenir un marché. Cette ouverture fragilise l'égalité d'accès, détourne des moyens publics vers des acteurs privés et brouille les frontières entre missions d'intérêt général et logiques commerciales. Nous refusons que les EPE servent de cheval de Troie aux établissements privés et deviennent un outil de contournement du service public universitaire.

Sup'Recherche-UNSA revendiquera un bilan national complet et indépendant de la réforme depuis 2007, et soutiendra la réaffirmation des missions de service public et des libertés académiques, en vue d'accompagner une autonomie réellement régulée et financée. Le syndicat soutiendra un plan pluriannuel de créations de postes pour répondre aux besoins des étudiants et des laboratoires. Sup'Recherche-UNSA

s'engage à résolument imposer un encadrement strict empêchant tout partenariat structurel avec des établissements privés dans les missions fondamentales de service public. Et nous rappellerons au gouvernement le respect de sa propre loi, qui prévoit le monopole de la collation des grades et des titres universitaires par l'Université.

### La régionalisation de l'enseignement supérieur : une réforme qui interroge et alerte

Le gouvernement impose, sans concertation, une régionalisation progressive de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sous couvert de simplification et de proximité, cette réorganisation redéfinit profondément les responsabilités entre l'État, les rectorats et les établissements. Sup'Recherche-UNSA souhaite alerter sur les risques que comporte cette évolution si elle s'impose sans garanties fortes et sans consultation de la communauté universitaire et des organisations syndicales. C'est pourquoi Sup'Recherche-UNSA rappelle que les personnels doivent être associés à toutes les étapes de cette transformation.

La création des recteurs délégués à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation marque un changement majeur : ces recteurs, rattachés au recteur de région académique, se voient confier un rôle de coordination régionale des politiques d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et d'orientation.

L'ESR s'inscrit dans un projet national structuré par un cadre commun, des diplômes nationaux et des obligations de service qui ne peuvent varier d'une région à l'autre. Accroître les responsabilités confiées aux rectorats, en l'absence de garanties nationales explicites, comporte des risques majeurs : renforcer les inégalités déjà existantes entre régions favorisées et régions plus fragiles, creuser les écarts en matière d'accompagnement des étudiants, multiplier les interprétations locales des textes nationaux et introduire, de fait, des différenciations dans les moyens alloués aux universités et aux laboratoires.

L'enseignement supérieur ne peut pas devenir une politique à géométrie variable selon les territoires : seul un service d'État peut assurer une égalité d'accès à l'ESR sur l'ensemble du territoire.

### **Pour une coordination nationale renforcée et un pilotage partagé.**

Sup'Recherche-UNSA n'est pas insensible ou naïf quant à une meilleure articulation territoriale. Nous savons que les enjeux de logement étudiant, de transport, de vie universitaire ou d'insertion professionnelle nécessitent une coopération forte avec les collectivités locales. Mais, nous réaffirmons que : le cœur du pilotage stratégique doit rester national ; les diplômes doivent rester nationaux ; les établissements doivent conserver une autonomie décisionnelle en matière de préférence d'enseignements. C'est pourquoi il faut consulter et respecter le personnel et protéger les étudiants de

toute inégalité. Dans ce cadre, les établissements doivent bénéficier de moyens pérennes, afin d'éviter que la coordination territoriale ne soit le palliatif à l'austérité.

### La place des universités françaises dans les classements internationaux

Sup'Recherche-UNSA dénonce l'obsession gouvernementale pour les classements internationaux, comme celui de Shanghai, qui ne reflètent en rien la réalité ni la qualité du service public universitaire. Ces classements ignorent les missions confiées aux universités : former, produire et diffuser les savoirs, accompagner la réussite et la promotion sociale et porter une culture humaniste restent des essentiels pour fonctionner.

Plus graves, ces classements passent sous silence et ainsi font fi du pilier fondamental relevant des libertés académiques, qui garantissent l'indépendance des enseignants-chercheurs et conditionnent directement la créativité scientifique, l'innovation pédagogique et la qualité du débat démocratique.

Sup'Recherche-UNSA refuse que les universités françaises soient enfermées dans des modèles purement quantitatifs qui encouragent la compétition, invisibilisent les missions sociales et éducatives, et détournent les établissements de leur vocation d'émancipation et de service public.

Sup'Recherche-UNSA appelle à sortir de ces logiques réductrices et à engager une réflexion collective pour affirmer un modèle d'université fondé sur les libertés académiques : former, rechercher, conduire des étudiants à la réussite au cœur du service public de qualité.

**Sup'Recherche-UNSA réaffirme son attachement indéfectible au service public d'État d'Enseignement supérieur et de Recherche, présent sur l'ensemble du territoire et garant de l'égalité d'accès aux savoirs.**

### La place des établissements privés lucratifs

À l'inverse, nous constatons avec inquiétude la croissance fulgurante des établissements privés lucratifs, dont le modèle marchand menace directement les missions fondamentales de l'Université. En 2025, près de 26,5 % des étudiants sont désormais inscrits dans un établissement privé, un chiffre qui témoigne d'une bascule silencieuse profonde.

Face à cette dynamique, Sup'Recherche-UNSA restera pleinement vigilant : aucune régulation ne doit servir de paravent à une nouvelle forme de légitimation ou d'expansion du privé lucratif au détriment du service public.

### Un état garant de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur

Syndicat fondamentalement attaché aux principes fondateurs de la République, Sup'Recherche-UNSA affirme que l'État doit rester le garant du principe d'égalité d'accès à des services publics de qualité, dont une offre universitaire, ouverte à tous sur l'ensemble des territoires hexagonaux et insulaires.

Il est nécessaire de mener une politique plus ambitieuse de reconnaissance par la société des compétences développées et du caractère professionnalisant de très nombreuses formations universitaires, à tous les niveaux, débouchant sur un emploi.

Le nombre d'étudiants a augmenté de façon significative alors que les moyens humains et financiers sont en baisse. Il est impératif de donner au plus vite aux établissements les moyens nécessaires pour assurer des conditions d'études convenables pour les étudiants et des conditions de travail acceptables pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

### Pour une réussite de tous les étudiants

L'Université se doit d'accueillir les bacheliers en formation initiale, de les orienter, pour réussir s'insérer professionnellement dans la société. Elle participe à la formation tout au long de la vie. L'Université agit au centre d'une société inclusive, où les parcours de vie sont différents, liés à des besoins spécifiques, situation de handicap. Il est nécessaire de mener une politique plus ambitieuse de reconnaissance par la société du caractère professionnalisant de très nombreuses formations universitaires, à tous les niveaux, jusqu'au doctorat, débouchant sur un emploi.

L'État doit cesser de considérer la formation comme une dépense et la reconnaître enfin comme un investissement dans l'avenir. Soutenir les étudiants, c'est garantir la vitalité intellectuelle, économique et sociale de la France. C'est aussi affirmer que l'avenir de notre pays ne peut dépendre des autres nations, mais doit dépendre de sa propre volonté de croire en sa jeunesse, il est temps d'agir. Remettre l'étudiant au centre de l'action publique n'est pas un slogan : c'est une exigence démocratique.

Annoncée depuis 2017 puis réaffirmée en 2022, la réforme structurelle des bourses étudiantes reste, une fois de plus, lettre morte. Le gouvernement renvoie systématiquement toute évolution du dispositif aux « arbitrages budgétaires », sans jamais engager de transformation réelle. Le projet de loi de finances pour 2026 confirme malheureusement cette inertie : non seulement aucune réforme n'est prévue, mais le budget dédié à la « Vie étudiante » est en outre amputé de 25 millions d'euros.

**Pour Sup'Recherche-UNSA, ce choix politique est tout simplement inacceptable. Investir dans la jeunesse n'est ni un luxe ni une variable d'ajustement budgétaire : c'est une obligation républicaine.** On ne prépare pas l'avenir d'un pays en opposant les besoins des étudiants à ceux de la recherche. La réussite dans l'enseignement supérieur exige que chacun puisse étudier dans des conditions dignes, sans dépendre totalement du soutien familial ni s'endetter pour poursuivre ses études. Or, la situation sociale des étudiants est aujourd'hui alarmante. Les constats sont clairs : une part importante d'entre eux déclare manquer de ressources pour vivre, beaucoup n'arrivent pas à s'alimenter correctement et un nombre significatif renonce à des soins pour des raisons

financières. Une proportion non négligeable d'étudiants ne mange pas à sa faim. Le logement, en particulier en Île-de-France, est devenu un véritable facteur d'exclusion sociale et universitaire. Quant aux étudiants issus des classes moyennes et moyennes basses, trop « riches » pour bénéficier d'aides, mais trop pauvres pour vivre décemment, ils sont les premiers à subir les effets de cette politique d'abandon.

### **Traiter tous les étudiants avec la même dignité : le savoir n'a pas de frontières.**

Nous affirmons avec force que **tout étudiant doit être traité de la même manière**, qu'il soit français, européen ou étranger à l'UE. Les universités françaises accueillent des jeunes venus du monde entier pour apprendre, faire progresser les connaissances, et contribuer à la vie scientifique, culturelle et sociale de notre pays. Leur demander des droits d'inscription plus élevés, les priver d'un droit fondamental, comme l'aide au logement ou les bourses, revient à créer une discrimination injustifiable et à fragiliser leur réussite.

1000 postes d'enseignants-chercheurs fonctionnaires ont disparu de 2018 à 2022. Sup'Recherche-UNSA demande une augmentation de la masse salariale des établissements afin qu'ils puissent pourvoir de postes d'enseignants-chercheurs fonctionnaires gelés ces dernières années. Cela permettra d'améliorer le taux d'encadrement des étudiants et de donner du temps aux enseignants-chercheurs pour remplir leur mission de recherche.

Il faut travailler à une meilleure articulation des formations post-baccalauréat (STS, BUT, licences...) en renforçant leur complémentarité afin de pouvoir accueillir et faire réussir les différents bacheliers selon leur spécificité en portant une attention particulière aux bacheliers professionnels.

**Pour cela, Sup'Recherche-UNSA demande que les universités disposent de dotations financières par étudiant alignées sur celles des classes préparatoires conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement par étudiant.**

La poursuite des études en master reste une difficulté pour nombre d'étudiants. La plateforme nationale d'inscription en master devra simplifier le traitement des candidatures par les personnels, permettre aux étudiantes et aux étudiants d'avoir une meilleure visibilité sur les possibilités qui s'ouvrent à eux après leur L3 et enfin leur permettre d'avoir une réponse plus rapide à leurs demandes d'admission.

### **Une Loi de Programmation de l'Enseignement supérieur.**

Afin d'éviter de faire perdurer le cumul dégradation et déception quant aux services rendus par l'université française, après la Loi de Programmation de la Recherche, Sup'Recherche-UNSA réclame une nouvelle Loi de Programmation pour l'Enseignement supérieur, à la hauteur de la crise que traverse aujourd'hui notre système universitaire

**Les personnels, les étudiants et les établissements ont besoin d'un engagement pluriannuel clair**, chiffré et garantissant enfin des moyens pérennes : retrouver le niveau de financement de 2016 nécessite au minimum 5 milliards d'euros supplémentaires, entièrement dédiés aux missions d'enseignement. Or, depuis trois ans, l'austérité imposée à l'enseignement supérieur public fait des ravages : postes gelés, locaux saturés, équipements obsolètes, budgets de fonctionnement insuffisants, conditions d'étude qui se dégradent et équipes à bout de souffle, tandis que les inégalités explosent. Cette politique affaiblit méthodiquement le service public au moment même où les besoins de qualification et les effectifs étudiants atteignent des niveaux sans précédent.

### Reconnaître la professionnalisation des formations universitaires

L'élévation générale du niveau de qualification est un impératif pour tout pays. La loi Liberté, Responsabilité des Universités (LRU), a donné, en France, aux universités la mission de veiller à l'insertion professionnelle des étudiants.

Pour Sup'Recherche-UNSA, la formation universitaire doit se préoccuper de l'insertion professionnelle de tous les étudiants. En cela, différentes formes de professionnalisation doivent être envisagées en fonction du projet de l'étudiant et du moment de l'insertion professionnelle dans le cursus. Il faut une **reconnaissance pleine et entière du doctorat**, diplôme le plus élevé du système éducatif français. Aujourd'hui encore, trop de docteurs se heurtent à des parcours précaires, à une insertion difficile hors du monde académique et à une méconnaissance profonde de leurs compétences par les acteurs socio-économiques.

### Former les acteurs de l'éducation

Former des acteurs de l'éducation en général constitue un enjeu intellectuel et démocratique important et doit répondre à une véritable ambition à long terme à laquelle l'université a une place de choix.

Sup'Recherche-UNSA affirme sa volonté de peser sur les choix qui façonnent l'avenir des professions éducatives et proposera que les différents professionnels de l'éducation bénéficient d'une formation universitaire initiale et continue, quel que soit leur statut : professeurs des écoles, de collèges et lycées généraux, professionnels, professeurs-documentalistes, conseillers d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, intervenants du périscolaire, personnels des structures de petite enfance.

Enrayé par les réformes nombreuses et fréquentes, l'attractivité du professorat baisse drastiquement, et Sup'Recherche-UNSA réaffirme l'urgence à réagir face à ce constat.

Dépassant une simple stratégie de recrutement d'agents de l'État, former des professionnels de l'éducation doit s'articuler aux enjeux sociétaux. Pour seul exemple, l'avènement des intelligences artificielles réclame, selon Sup'Recherche-UNSA, une vigilance et des choix sociétaux éducatifs cruciaux.

Sup'Recherche-UNSA attend une réforme qui prenne en compte les spécificités des métiers.

La participation des personnels et des organisations syndicales à la conception et à l'évaluation des projets est nécessaire. Les réformes doivent être respectueuses du dialogue social et des équipes les mettant en œuvre, au sein des composantes universitaires, en particulier les INSPE.

**Sup'Recherche-UNSA maintiendra une vigilance particulièrement attentive quant aux modalités d'universitarisation des formations professionnalisantes. Au regard des évolutions en cours, Sup'Recherche-UNSA insistera sur la nécessité de préserver un adossement fort à la recherche ainsi qu'une assise scientifique solide des savoirs transmis, en particulier dans le cadre de la formation initiale des enseignants recrutés par le MEN, afin de garantir un haut niveau de qualification des acteurs clés, voire centraux, du système éducatif.**

### [Formation initiale et continue des enseignants et des enseignants-chercheurs](#)

Le décret 2017-854 du 9 mai 2017 instaure deux types de formation au profit des maîtres de conférences : une formation initiale obligatoire de 32 h au cours de l'année de stage suivie d'une formation durant les cinq années suivant la titularisation. Ces formations obligatoires sont mises en œuvre indépendamment par chaque établissement et doivent faire l'objet d'un bilan annuel présenté au CSA et au Conseil académique.

Sup'Recherche-UNSA souhaite que ces formations bénéficient d'un cadrage national afin d'assurer une qualité égale de ces formations pour tous, et qu'elles comprennent obligatoirement une formation sur le statut des enseignants-chercheurs et sur les instances du monde universitaire. Nous souhaitons également qu'elles soient proposées à l'ensemble des collègues.

Pour faire face aux missions de formation qui évoluent, ainsi qu'aux nouveaux publics étudiants, Sup'Recherche-UNSA réclame que les établissements généralisent et facilitent la formation professionnelle continue des enseignants et des enseignants-chercheurs, en leur offrant des plans de formation répondant à leurs besoins spécifiques. Cette formation professionnelle continue doit se faire sur le temps de travail en étant décomptée dans le référentiel horaire de service des enseignants et enseignants-chercheurs.

### [Défendre et soutenir la recherche publique](#)

Le financement de la recherche française est aujourd'hui indigne des ambitions que le pays prétend afficher. Au cours des dernières années, l'État a poursuivi une politique de sous-investissement chronique qui affaiblit nos laboratoires, épuise les personnels et menace directement notre souveraineté scientifique. Avec seulement 2,21 % du PIB consacré à la R&D, la France reste très loin des standards

internationaux. Pendant que l'Allemagne dépasse désormais les 3 %, consolidant sa position parmi les leaders mondiaux, la France continue de décrocher, non par fatalité, mais par choix politiques récurrents.

Dans des secteurs stratégiques comme la santé, la situation est encore plus alarmante : entre 2011 et 2018, les crédits publics de R&D ont chuté de 28 %, et, malgré les enseignements pourtant clairs de la crise sanitaire, aucune reconstruction massive n'a été engagée depuis. Résultat : une recherche affaiblie, dépendante de financements privés et confrontée à une perte inquiétante d'indépendance scientifique. La Loi de Programmation de la Recherche, présentée comme une réponse, s'est paradoxalement révélée très en deçà des besoins : financements instables, absence de revalorisation des crédits récurrents, précarité inchangée. Les faits sont là : la LPR n'a en rien stoppé l'érosion de la recherche publique.

Pour Sup'Recherche-UNSA, il est urgent de rompre avec cette logique de fragilisation permanente. Nous réclamons :

- un investissement massif et durable dans la recherche publique,
- une hausse immédiate des crédits annuels, seule garantie d'une recherche réellement indépendante,
- la création de postes pérennes pour mettre fin à la précarité imposée aux jeunes chercheurs,
- une stratégie nationale ambitieuse, alignée sur les standards internationaux et libérée des pressions privées.

Sup'Recherche-UNSA continuera à se battre pour une politique de recherche à la hauteur des défis du siècle, en particulier ceux liés au climat et à l'environnement, ainsi que pour le maintien et le développement des grands organismes de recherche, des UMR avec les universités et d'un maillage territorial dense et équilibré des lieux de recherche.

Pour notre syndicat, l'État doit reprendre toute sa place : réaffirmer son rôle stratégique, clarifier une gouvernance actuellement désorganisée par les réformes successives, garantir un financement national pérenne, maintenir un statut national pour les personnels, valoriser leurs carrières, préserver un cadre national des formations et définir des priorités de recherche cohérentes au niveau du pays. Sans cela, aucun renouveau scientifique, aucune ambition internationale, aucune ambition intellectuelle et aucune transition écologique crédible ne seront possibles.

### [Augmenter, pérenniser le financement de la recherche](#)

Sup'Recherche-UNSA exige que le budget de la recherche scientifique française atteigne enfin les 3 % du PIB, conformément aux engagements du traité de Lisbonne. Pour y parvenir, il est indispensable de revoir le Crédit impôt recherche,

notamment par le contrôle de l'utilisation des sommes déclarées à des fins de recherche.

Le Crédit Impôt Recherche doit aussi être conditionné à l'embauche de doctorants ou des docteurs, y compris dans le cadre des contrats CIFRE.

Le financement par appels à projets (AAP), devenu hégémonique, absorbe un temps de travail colossal au détriment de la recherche elle-même. Il ne peut remplacer un financement récurrent solide, garant indispensable de l'indépendance scientifique. Sup'Recherche-UNSA proposons que :

- le temps consacré à la réponse aux AAP et au pilotage des projets soit intégré dans le référentiel des activités et donne lieu à de vraies décharges d'enseignement pour les enseignants-chercheurs ;
- le devenir des personnels contractuels recrutés sur crédits ANR soit un critère déterminant dans l'évaluation des projets afin de lutter contre la précarité organisée.

Nous revendiquons également une augmentation massive et immédiate des crédits alloués à l'ANR, pour que le taux de sélection cesse d'être indigent et que l'excellence scientifique ne soit plus sacrifiée sur l'autel de la rareté budgétaire. Cette augmentation doit s'accompagner de :

- la reconnaissance officielle du temps passé à monter, gérer et suivre les projets ;
- un renforcement substantiel des effectifs des personnels d'appui, aujourd'hui sous-dotés et sursollicités.

Sup'Recherche-UNSA demande enfin une évaluation transparente et approfondie de l'impact des Plans d'Investissement d'Avenir (PIA) sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ainsi que sur l'organisation même du service public de l'ESRI. Nous insistons sur la nécessité de préserver une proportion significative des fonds pour les projets émergents, les projets à risque, et les projets « Jeunes Chercheurs », sans lesquels aucune innovation durable ni aucun renouvellement générationnel ne sont possibles.

### **Rendre plus attractive la carrière d'enseignant-chercheur**

Sup'Recherche-UNSA s'est battu en 2020 pour l'augmentation des primes par la négociation d'un protocole d'accord sur la LPR. **Il est temps désormais d'obtenir la révision des grilles indiciaires et l'indexation réelle des traitements et salaires sur l'inflation.**

Les blocages de carrière pour les MCF malgré la qualité de leurs dossiers sont un fait avéré. Ils sont directement liés à la pénurie de postes de PR mis aux concours depuis la LRU. Il faut aussi poursuivre la politique de repyramidage, défendue par Sup'Recherche-UNSA, qui a permis à 2000 MCF d'accéder au corps des PU entre

2020 et 2025. Sup'Recherche-UNSA demande à l'État de financer de nouvelles possibilités de repyramidages au-delà de 2025, au moins sur trois années (600 repyramidages/an) afin d'atteindre réellement l'objectif d'un ratio de 40 % de PU/60 % de MCF. Nous demandons également l'engagement de l'état pour le maintien de cette voie spécifique d'avancement de corps qui, finalement, est considérée positivement par beaucoup.

Augmenter le nombre de contrats doctoraux est une nécessité. Une partie importante des doctorants ne dispose toujours d'aucun financement pour mener à bien sa thèse, alors même qu'ils participent pleinement à la vie scientifique de leurs laboratoires, par leurs travaux quotidiens, leurs publications et la réalisation de leur doctorat.

Les ATER, quant à eux, assument des missions comparables à celles des titulaires, avec des responsabilités qui ne cessent de croître. Pourtant, leur rémunération demeure inchangée depuis des années, sans tenir compte ni de la réalité économique, ni de l'inflation, ni des exigences accrues des parcours doctoraux.

C'est pourquoi Sup'Recherche-UNSA demande une revalorisation urgente et à la hauteur des enjeux des rémunérations des ATER : une mesure indispensable pour garantir justice et dignité.

Nous portons également la revendication de l'intégration des années de thèse dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite, afin d'assurer une véritable justice entre générations, de mettre fin aux parcours précaires et de garantir l'égalité réelle entre femmes et hommes.

### Évaluation de la recherche

Si l'évaluation constitue bien un pilier de la recherche scientifique, la situation actuelle de l'évaluation, en France, laisse beaucoup à désirer dans son organisation et dans sa gestion. Elle est à l'origine de frustrations, de gaspillages et d'opportunités manquées. La pratique de l'évaluation doit être améliorée et Sup'Recherche-UNSA y défendra toujours le principe d'évaluation par les pairs.

Sup'Recherche-UNSA rappelle son attachement à une répartition des rôles entre des instances nationales en cohérence avec le statut national des enseignants-chercheurs (fonction publique d'État), et des instances locales, dans les établissements qui mettent en œuvre une stratégie et des objectifs locaux au service d'une politique nationale de l'ESR.

Sup'Recherche-UNSA est attachée à ce que le CNESER conserve pleinement son rôle consultatif et continue de se prononcer sur l'ensemble des orientations structurantes de l'enseignement supérieur et de la recherche. À ce titre, Sup'Recherche-UNSA réaffirme l'importance de sa consultation concernant la stratégie nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les rapports biennaux présentés au Parlement ; les bilans établis par l'État, notamment ceux destinés aux institutions européennes ; la mise en œuvre des stratégies

européennes en matière d'enseignement supérieur et de recherche ; la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ; le cadre national des formations, incluant la liste et la carte des formations supérieures ; enfin, les projets de réformes relatifs à l'organisation de la recherche et à l'emploi scientifique.

Sup'Recherche-UNSA se battra pour que le CNU continue à examiner une part conséquente des promotions, les demandes de congés et de primes. La double prise en compte des disciplines sur le plan national (CNU) et des considérations locales (établissements) est indispensable pour garantir une pluralité de points de vue, mais aussi pour éviter les dérives, quelle qu'en soit l'origine. Enfin, il faut que l'ensemble des missions contribuent à être reconnues quant à des équilibres, et veiller notamment aux équilibres individuels.

Au côté des enseignants-chercheurs, l'Université a recours à des enseignants titulaires d'un concours du second degré dans des domaines fort divers et certains préparent une thèse. Ils participent à la vie intellectuelle de l'Université. L'implication de ces enseignants dans ce qui relève de la recherche devra être considérée lors de leur suivi de carrière.

Les universités font appel à des contractuels dont le temps de travail est aligné, le plus souvent, sur celui des enseignants. Il convient de les associer, s'ils le souhaitent, dans un groupe de recherche. L'évaluation des contractuels impliqués dans la recherche devra tenir compte de leurs travaux de recherche, à côté de ce qui relève de l'enseignement.

## Les propositions de Sup'Recherche-UNSA pour les personnels et leurs carrières

---

L'attractivité de nos métiers et la confiance en l'avenir sont en berne. Sup'Recherche-UNSA est sensible à un paradoxe qui représente une désaffection sourde orchestrée au sein même des personnels : si la plupart des enseignants et enseignants-chercheurs aiment le métier qu'ils exercent (95 %) et sont heureux de l'exercer (85 %) en revanche, seule la moitié conseilleraient son métier à un jeune de son entourage. Ce paradoxe relève d'une problématique d'avenir à résoudre.

### Revaloriser les carrières et les rémunérations

Sup'Recherche-UNSA agit pour la revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en tenant compte des modalités d'exercice, de la diversification des responsabilités et des missions et de leur reconnaissance.

Sup'Recherche-UNSA demande que soit pris en compte l'engagement dans les responsabilités administratives et pédagogiques, le développement de la formation, notamment professionnalisante et en alternance, la valorisation de la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique, l'insertion professionnelle ou encore

l'accompagnement des étudiants, y compris en doctorat, la collaboration avec le monde socio-économique et les relations internationales. Il convient de permettre à chacun d'évoluer dans sa carrière par différentes voies, permettant la valorisation des compétences de chacun. Il nous paraît fondamental de reconnaître la spécificité des parcours individuels et le fait que chacun puisse contribuer de manière différente à ses missions en intégrant le principe qu'au long d'une carrière, l'investissement professionnel peut concerner des missions différentes.

Sup'Recherche-UNSA sera vigilant pour repérer et mettre une fin immédiate à toutes pressions exercées sur les collègues pour réaliser des heures complémentaires et appelle à refuser toute heure imposée. Le syndicat revendique également une revalorisation substantielle de l'heure de vacation et de l'heure complémentaire, alignée sur le niveau de rémunération pratiqué pour les professeur-es de chaires supérieures en classes préparatoires.

Sup'Recherche-UNSA estime qu'il est urgent de réviser les grilles indiciaires des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, réfléchir à une harmonisation progressive des rémunérations à l'international, pour lutter contre la désaffection du métier, accompagner la transformation du système des retraites. Nous demandons que l'indice terminal pour tous les enseignants-chercheurs soit au minimum hors échelle B, hors échelle D pour les PR de 1re classe, et que tous les PR de classe exceptionnelle accèdent au second échelon.

### Améliorer l'avancement et augmenter le nombre de promotions

Sup'Recherche-UNSA estime qu'il est urgent de réviser les grilles indiciaires des enseignants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Nous demandons que l'indice terminal pour tous les enseignants-chercheurs soit au minimum hors échelle B, hors échelle D pour les PR de 1re classe, et que tous les PR de classe exceptionnelle accèdent au second échelon.

Sup'Recherche-UNSA demande en outre :

- d'augmenter prioritairement le taux de promotion à la hors classe des MC et à la 1re classe des PR ;
- d'accélérer l'avancement de carrières de la classe normale des MC en ramenant l'échelon 6 à une durée de 2 ans et 10 mois (au lieu de 3 ans et 6 mois),
- de décontingenter le passage à l'échelon exceptionnel des MC hors classe,
- de pérenniser la voie spécifique d'accès au corps des PU, dénommée « repyramidage »,
- d'améliorer l'avancement des PRAG et PRCE affectés dans le supérieur, pour qu'il soit équivalent à celui des collègues affectés dans le secondaire,
- d'augmenter le contingent de classe exceptionnelle pour les PRAG et PRCE.

Sup'Recherche-UNSA s'oppose au principe de l'« évaluation-sanction hiérarchique ». Elle lui préfère une approche fondée sur l'appréciation et la reconnaissance de l'ensemble des missions de service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que sur l'accompagnement des personnels dans l'évolution de leur carrière.

Sup'Recherche-UNSA réaffirme son attachement au principe d'évaluation par les pairs.

### Instaurer un réel dispositif de mutation pour les enseignants-chercheurs

Avec l'autonomie des établissements et la mise en place des comités de sélection, Sup'Recherche-UNSA avait alerté sur les possibilités de mutation encore plus difficiles à obtenir, et qui généraient des situations de séparation familiale et la multiplication de nombreux cas de souffrance.

Sup'Recherche-UNSA demande que les mutations soient rendues réellement possibles :

- par la création d'un mouvement spécifique pour les mutations avec un calendrier distinct de la campagne synchronisée de recrutement (tout en conservant les recrutements au fil de l'eau)
- par une plateforme nationale dédiée aux mutations pour faire connaître aussi largement que possible la liste des postes à pourvoir par cette voie. Cette plateforme pourra également permettre aux enseignants-chercheurs de faire part de leur souhait de mutation.

Sup'Recherche-UNSA restera vigilant :

- aux mutations prioritaires. Les candidatures à la mutation pour rapprochement de conjoint ou situation de handicap doivent être possibles sur des postes publiés (mouvement spécifique « mutation », au fil de l'eau, campagne synchronisée de recrutement) pour les personnes qui remplissent les conditions prévues aux articles 60 et 62 de la loi du 11 janvier 1984. Dès lors, ces personnes sont dispensées de répondre à toute autre condition d'éligibilité. Leur candidature doit être traitée prioritairement à celles qui relèvent du droit commun,
- à la fixation d'un contingent d'emplois par établissement à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation pour au moins 10 % du nombre total de postes publiés au cours de l'année (dont au moins la moitié au titre des priorités légales).

### Reconnaître l'engagement des PRAG/PRCE à l'université

De nombreux PRAG et PRCE s'investissent pleinement dans la recherche, en plus de leurs missions d'enseignement. Pour Sup'Recherche-UNSA, cet engagement scientifique, qu'il prenne la forme de publications, de participations à des colloques,

d'activités au sein de programmes de recherche ou d'organisation de rencontres scientifiques, doit être pleinement reconnu et avoir un impact réel sur leur carrière.

La publication de notre livre blanc « Reconnaissance des fonctions et des missions des enseignants du supérieur » a permis de mettre en lumière l'ensemble des tâches, souvent invisibles, accomplies par les PRAG et les PRCE. Elle s'accompagne d'une exigence d'égalité indemnitaire avec les enseignants-chercheurs, au regard des missions qui sont les leurs. Nous demandons :

- D'augmenter le contingent de classe exceptionnelle pour les PRAG et PRCE,
- Que l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude soit facilité pour les PRCE affectés dans le supérieur.

Le combat continue pour faire reconnaître celles et ceux qui s'impliquent dans la recherche. De nombreux PRAG et PRCE contribuent de manière tangible aux travaux des équipes auxquelles ils sont associés dans les universités.

Sup'Recherche-UNSA milite pour que cet investissement soit pleinement reconnu et que ces collègues soient intégrés comme membres à part entière des unités de recherche. Pour celles et ceux qui préparent une thèse, nous défendrons l'application effective des dispositifs permettant l'octroi d'horaires aménagés et de décharges de service.

Sup'Recherche-UNSA demande également que les PRAG et PRCE puissent bénéficier du référentiel des équivalences horaires, afin que l'ensemble de leurs activités soient reconnues au même titre que celles des autres enseignants du supérieur. Nous invitons enfin les établissements à utiliser pleinement la procédure du deuxième concours aux fonctions de maître de conférences, prévue par l'article 26-1 du décret du 6 juin 1984, afin de permettre aux PRAG et PRCE, dont l'engagement en recherche est attesté, notamment par une qualification au CNU, d'accéder à cette fonction.

Sup'Recherche-UNSA poursuivra sans relâche son action pour que l'ensemble des missions réellement exercées par les PRAG et PRCE soit reconnu, valorisé et intégré dans des parcours de carrière à la hauteur de leur engagement.

### [Progresser dans la qualité de vie au travail](#)

La qualité des conditions de travail est une priorité de Sup'Recherche-UNSA. Les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les enseignants sont de plus en plus assaillis de demandes pour lesquelles une très grande réactivité est exigée en articulation toujours plus serrée et délicate avec les personnels d'appui, ingénieurs, administratifs, et les exigences des gouvernances d'établissement. Les technologies de l'information et de la communication, l'intégration forcée de l'IA sans grande réflexivité, continueront à amplifier le phénomène.

En recherche, pour pallier les problèmes économiques des universités, les enseignants-chercheurs se voient en plus dans l'obligation de prendre en charge des activités administratives et techniques supplémentaires, assumées auparavant par les BIATSS. Pour financer leur recherche, les enseignants-chercheurs sont contraints de répondre à de nombreux appels à projets, de plus en plus sélectifs et bureaucratiques, et notamment dépendants des résultats acquis antérieurs, donc d'un cycle de financement qui, au fil des succès ou des échecs, accentue les écarts de fonds entre chercheurs.

Dans les activités pédagogiques, le recours aux nouvelles technologies peut s'avérer chronophage et déstabilisant. Tous et toutes sont dès lors fortement exposés à des situations de risques psychosociaux (stress, harcèlement, remises en question...) qui méritent une grande vigilance. La prévention de la souffrance au travail doit être un axe de travail majeur. Elle nécessite, en plus de l'implication, des membres des CSA, de la formation spécialisée et de l'attention des collègues, le recrutement de psychologues sociaux du travail, encore absents dans les établissements.

Sup'Recherche-UNSA demande qu'une politique de prévention active, structurante et non culpabilisante pour les personnels soit mise en place dans les établissements, accompagnée de moyens suffisants afin que tous les personnels puissent en bénéficier.

Enfin, Sup'Recherche-UNSA est attaché à la possibilité de changer de laboratoire de recherche ou de composante et continuera à accompagner les collègues en difficulté pour faire valoir ce droit, en particulier lorsqu'il s'agit de rejoindre un laboratoire dans un autre établissement. Sup'Recherche-UNSA est attaché à une logique d'entraide entre les laboratoires.

La situation immobilière des universités est gravement inadaptée aux enjeux contemporains, qu'ils soient immédiats (crise de l'énergie) ou à plus long terme (enjeux climatiques). Dans l'immédiat, l'État doit compenser intégralement l'augmentation des prix des énergies et, à plus long terme, investir massivement dans la rénovation énergétique. Sup'Recherche-UNSA demande un « Plan Marshall » des bâtiments universitaires afin de permettre aux établissements d'être à la hauteur des enjeux énergétiques.

Sup'Recherche-UNSA demande que, dans la dotation aux établissements, l'on ne considère pas simplement les emplois, mais plus largement les postes « environnés », c'est-à-dire que chaque personnel recruté dispose des moyens nécessaires pour assurer sa mission : matériel informatique, poste et espace de travail.

### Lutter contre la précarité

La précarité s'installe et s'étend dangereusement dans l'enseignement supérieur et la recherche. D'année en année, les emplois pérennes reculent, remplacés par des

dispositifs toujours plus instables : contrats post-doctoraux, contrats de projet, chaires de professeur junior... Autant de formes d'emploi qui ne garantissent ni droits, ni stabilité, ni avenir. Le Rapport social unique 2025 est sans appel : l'explosion du nombre de contractuels dans les universités révèle une dérive structurelle profonde.

Certains contractuels sont poussés à assurer jusqu'à 400 heures d'enseignement, sans aucune reconnaissance de leur activité de recherche. Invisibilisés, mal considérés, sous-payés, ces collègues travaillent dans des conditions indignes d'un service public. Leur précarité les empêche de bâtir un dossier de recherche solide, les enfermant dans un cercle vicieux où l'accès à un poste statutaire devient quasi impossible.

Sup'Recherche-UNSA exige un bilan public, transparent et contradictoire de l'ensemble de ces dispositifs : CPJ, contrats de projet, post-docs, recrutements sur crédits ANR. Il est temps de mesurer l'impact réel de cette précarité organisée sur les personnels, sur les laboratoires et sur la qualité même de la recherche.

La fragilisation touche tout particulièrement les jeunes chercheurs : le nombre de contrats doctoraux reste dramatiquement insuffisant, alors que les besoins n'ont jamais été aussi élevés. Pour Sup'Recherche-UNSA, la réponse est claire. Il faut :

- un financement public massif des thèses,
- une augmentation significative des contrats doctoraux et post-doctoraux,
- des conditions de travail dignes, à la hauteur de l'investissement scientifique des doctorants, acteurs essentiels de la production de connaissances.

Sup'Recherche-UNSA dénonce avec force cette institutionnalisation de la précarité dans les universités et s'oppose résolument à l'usage abusif des contrats instables. Nous défendons un modèle fondé sur l'emploi statutaire, la reconnaissance du travail scientifique, des carrières pérennes et des perspectives claires pour toutes et tous. Sup'Recherche-UNSA continuera de se battre pour un enseignement supérieur et une recherche fondée sur des emplois stables, des droits renforcés et des personnels respectés.

### Réduire les inégalités entre les PR et les MC, les DR et les CR

Sup'Recherche-UNSA milite pour l'égalité des droits et devoirs entre les professeurs et les maîtres de conférences (extension du droit à coencadrer et surtout à codiriger des thèses, extension des promotions, avancement à la hors classe, etc.), se félicite que ses actions aient permis le droit à l'éméritat des MCF HDR et doit poursuivre son action pour les CR. Dans ce contexte, il convient que l'Article 16 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat soit pleinement respecté.

Sup'Recherche-UNSA demande que les grilles indiciaires des chargés de recherche et des maîtres de conférences d'une part, et celles des professeurs des universités et des directeurs de recherche d'autre part, soient harmonisées.

### Mettre en place une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a développé un plan d'action visant à instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes. Si la plupart de ces actions sont louables, elles ne sont pas encore suffisantes pour parvenir à une égalité réelle des chances, en particulier en ce qui concerne les phénomènes de plafond de verre dans la progression de carrière. Sup'Recherche-UNSA appuie l'ensemble des mesures qui visent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sup'Recherche-UNSA soutient, entre autres, l'obligation de parvenir au seuil de 50 % de personnes de chaque sexe dans l'ensemble des instances.

Fidèle et défenseur de l'éducation, Sup'Recherche-UNSA s'insurge contre les comportements de harcèlement moral et sexuel. Dans son action syndicale au sein de l'enseignement supérieur, Sup'Recherche-UNSA accompagne et soutient les personnes concernées dans leurs démarches auprès de diverses institutions.

Pour Sup'Recherche-UNSA, cette question doit être pensée dans sa globalité tant localement que nationalement. L'ESR doit disposer à tous niveaux de structures d'accompagnement des victimes et de mécanisme de vigilance vis-vis des auteurs.

- sur le plan local en les dépaysant systématiquement,
- en proposant une formation aux membres des sections disciplinaires locales et du CNESER disciplinaire et aux instances de direction de l'ESR,
- en offrant systématiquement l'appui d'un professionnel du droit (un EC en droit ou un avocat...),

Il est donc nécessaire que l'institution mette en place un dispositif en mesure d'écouter les victimes de harcèlement sexuel ou moral et de les accompagner.

### Prendre en compte l'évolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle

Ces évolutions, loin d'être neutres, vont modifier les modes de travail, intéresser les pratiques pédagogiques, les exigences administratives et l'organisation même des missions des personnels universitaires risquent fort d'être amenées à se transformer. L'entrée de l'IA au sein de l'université n'est pas une continuité simple des processus de numérisation, mais représente une révolution sociétale que Sup'Recherche-UNSA entend étudier, restant vigilant aux risques, aux ruptures autant qu'aux enjeux positifs.

Nous proposons la mise en place d'un groupe de travail dédié à la création d'un observatoire de l'intelligence artificielle, afin de suivre ses usages, ses évolutions et ses impacts dans l'enseignement supérieur et la recherche. Nous demandons à la

tutelle de soutenir cet effort, notamment en accompagnant les collègues dans l'appropriation des outils d'IA, tant sur le plan professionnel que personnel.

L'élaboration de chartes d'usage au sein des établissements constitue également une priorité, afin de garantir un cadre éthique, transparent et partagé. Nous serons particulièrement vigilants quant aux conséquences de l'IA sur l'emploi et sur l'évolution des métiers. Enfin, nous affirmons la nécessité de protéger la production scientifique.

### Maintenir le niveau de nos retraites

Comme celles de tous les fonctionnaires, les retraites des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sont calculées sur la base de leurs 6 derniers mois de carrière. Cette situation compense la faiblesse de notre régime indemnitaire et la faible prise en compte des primes perçues lors du départ à la retraite des intéressés. Comme l'a montré l'étude du C.O.R., les taux de remplacement dans la fonction publique sont proches de ceux du privé. En l'absence d'un reprofilage complet des carrières, le calcul sur les 6 derniers mois reste donc indispensable.

La réforme des retraites n'est donc envisageable que si, conjointement, une réflexion est conduite sur la rémunération des enseignants et enseignants-chercheurs tout au long de leur carrière. Il faut rappeler qu'ils font partie des fonctionnaires qui touchent peu de primes ; sans révision de leur régime indemnitaire, ils se verront pénalisés. Sup'Recherche-UNSA se battra pour que le nouveau mode de calcul ne conduise pas à une diminution des pensions.

Nous rappelons que la spécificité de la vie professionnelle des enseignants-chercheurs et des chercheurs est de commencer par la préparation d'une thèse suivie le plus souvent d'une recherche post-doctorale. La majorité n'a pas eu la possibilité de « racheter » les années correspondantes pour qu'elles soient équivalentes à des années sous statut de fonctionnaire. Lorsque ces collègues avaient le statut de salarié, les années de thèse et/ou de post-doctorat comptent pour leur droit au départ sans décote, mais pas pour le calcul de leur pension de fonctionnaire. Sup'Recherche-UNSA demande que leur situation soit améliorée, comme celle des autres « polypensionnés ».

Plus difficile est la situation de celles et ceux d'entre nous qui ont effectué leur thèse sans statut de salarié. Certaines bourses de thèses n'étaient pas accompagnées de cotisations retraite (bourses attribuées par certaines régions ou par des associations). Par ailleurs, les années post-doctorales, en France comme à l'étranger, n'ont pas toujours permis de bénéficier du statut de salarié et de cotiser. Dans ces conditions, un enseignant-chercheur ou un chercheur recruté à 35 ans (âge moyen) aura une retraite diminuée en proportion du nombre d'années manquantes, même s'il exerce jusqu'à 67 ans pour échapper à la décote. L'allongement du nombre d'années de cotisation serait donc très pénalisant.

## Développement et vie syndicale

---

Sup'Recherche-UNSA poursuit un travail constant de structuration, d'animation et de consolidation de la vie syndicale. Notre organisation s'attache à maintenir une dynamique collective forte, fondée sur la proximité, la participation active et le soutien quotidien aux collègues.

### Former, renforcer la dynamique collective

Dans ce cadre, Sup'Recherche-UNSA organise des réunions annuelles des correspondants locaux, temps essentiels d'échanges, de coordination et de retour d'expérience sur les réalités de terrain.

Afin de renforcer l'expertise de nos adhérentes et adhérents, Sup'Recherche-UNSA propose plusieurs sessions de formation syndicale, autour de thématiques indispensables pour comprendre et défendre les droits des personnels et qui visent à donner à chacun les moyens d'agir, d'être mieux informé et de devenir acteur de sa carrière comme de l'amélioration des conditions de travail.

### Accompagner et soutenir chaque collègue

Toutes celles et tous ceux qui rejoignent Sup'Recherche-UNSA constatent très rapidement ce qui fait notre singularité : une organisation profondément démocratique, attachée à ses valeurs fondatrices, et engagée dans un syndicalisme utile, concret, réformiste et accessible à toutes et à tous.

Notre démarche repose sur la proximité, l'écoute et l'accompagnement : chaque adhérente et chaque adhérent doit pouvoir trouver chez nous des réponses, des outils et un soutien humain de qualité. À cette fin, nous mettons à leur disposition un ensemble de ressources pratiques (modèles de lettres, guides thématiques, fiches juridiques, documents explicatifs), ainsi qu'un accompagnement individualisé sur les plans statutaire, juridique et administratif. Nous proposons également un soutien psychologique pour les collègues confrontés à des conflits professionnels, à des situations de harcèlement, de souffrance au travail ou de risques psychosociaux, car la santé et la dignité des personnels sont au cœur de nos priorités.

Dans cette logique de protection et de solidarité, Sup'Recherche-UNSA développera sa cellule « **SOS demande d'aide syndicale** », un dispositif réactif, bienveillant et strictement confidentiel. Cette cellule permet à chaque collègue en difficulté, qu'il s'agisse d'isolement, de pressions hiérarchiques, d'une situation professionnelle bloquée, d'un accident de carrière, de discrimination, de harcèlement ou de risques psychosociaux (RPS), de bénéficier d'un appui rapide, structuré et assuré par des militants expérimentés.

### Informier régulièrement nos adhérents et sympathisants

Sup'Recherche-UNSA place l'information de ses adhérents et sympathisants au cœur de son action syndicale. Parce qu'un syndicat fort est un syndicat dont les

membres comprennent les enjeux, connaissent leurs droits et suivent les actions menées en leur nom, nous avons fait de la transparence et de la régularité de l'information un principe structurant.

Dans cette perspective, Sup'Recherche-UNSA poursuivra une stratégie de communication claire, lisible et accessible.

### Les doctorants et les ATER

Par leurs travaux, les doctorants contribuent largement à l'élévation du niveau de connaissances dans l'Université et dans la société en général. Il faut reconnaître leur situation particulière, à la fois étudiants et travailleurs contribuant pleinement à la production scientifique. Leur statut hybride les expose à une forte précarité, tout comme les jeunes docteurs.

Conscient de cet enjeu majeur, Sup'Recherche-UNSA s'engage à renforcer fortement la syndicalisation des doctorants, afin qu'aucun d'entre eux ne demeure isolé face aux difficultés qu'il rencontre. Pour structurer cet engagement, notre organisation désignera en son sein un chargé de mission « doctorants », dont la mission sera de développer activement la syndicalisation des doctorantes et doctorants, d'identifier et d'accompagner un ou une doctorante pour siéger au Conseil National conformément à notre règlement intérieur, et de concevoir ainsi que de diffuser des outils et ressources adaptés à leurs besoins spécifiques. Il aura également la responsabilité de porter leur voix à tous les niveaux et de défendre leurs droits.

### Les contractuels

Selon le Rapport social unique 2025, les effectifs d'enseignants titulaires ont chuté de 2,6 % depuis 2016, tandis que ceux des enseignants contractuels ont explosé de 20,4 %. Quelle qu'en soit la cause, une précarisation s'installe quant à assurer la continuité du rôle important de transmission de l'université, des missions inscrites au cœur même de l'université, sa culture scientifique, son attachement à la vérité qui souffrira de plus en plus d'une forme d'appartenance optionnelle au service public. Autrement dit, Sup'Recherche-UNSA s'oppose au recours à la précarité, qui devient la variable d'ajustement du service public d'enseignement supérieur.

Les personnels non titulaires représentent désormais entre un quart et un tiers des enseignants, une proportion en hausse constante et très majoritairement féminine. Cette situation est renforcée par l'absence totale de cadre national contraignant : le Ministère n'impose aucune règle de gestion des contrats, laissant chaque université décider seule. Conscient de la situation, Sup'Recherche-UNSA a produit en 2025 un livre blanc intitulé « *Conditions de travail et de rémunération des contractuels enseignants et/ou chercheurs dans le supérieur* ». Sup'Recherche-UNSA revendique cinq propositions d'uniformisation des règles de recrutement et de gestion des agents contractuels :

- Proposition 1 : pour un cadrage des conditions de recrutement et de travail.
- Proposition 2 : pour les bases des contractualisations.
- Proposition 3 : pour l'évolution des rémunérations.
- Proposition 4 : pour l'évolution des carrières des contractuels en CDD.
- Proposition 5 : pour une perspective de titularisation des contractuels en CDI.

### Travailler ensemble : Fédération, Union, Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE)

La présence d'un chargé de mission ESR au sein de l'UNSA-Éducation va renforcer la coopération des

syndicats de l'Union. Avec la fédération pour renforcer le maillage territorial :

- Nous allons chercher à nous appuyer sur la présence locale des autres syndicats de l'UNSA Éducation de l'ESR pour augmenter le nombre de nos correspondants.
- Nous allons renforcer les contacts entre les secrétaires régionaux de l'UNSA-Éducation et nos correspondants locaux.
- Nous devons veiller à ce que l'UNSA-Éducation nous consulte en amont de toute communication sur l'ESR et, de notre côté, à donner plus régulièrement des informations sur nos actions au niveau fédéral et de l'union. Dans ce but, Sup'Recherche-UNSA a prévu qu'un membre du Conseil national soit en charge des relations avec la fédération au côté du/de la secrétaire général/e. Il participe aux réunions du Bureau ESR.
- Nos sections d'établissements et nos correspondants locaux resteront en contact avec les secrétaires régionaux de l'UNSA-Éducation ainsi qu'avec les représentants des autres syndicats.

### Europe et International

Beaucoup de décisions prises dans le domaine de la recherche par notre ministère sont dictées par l'Union européenne (Recherche). Celles qui concernent l'enseignement supérieur s'inspirent des concertations au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Dans ce dernier, les syndicats, dont l'UNSA-Éducation, sont représentés par le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE).

Sup'Recherche-UNSA désigne un membre du CN chargé de l'international. Il siège au nom de l'UNSA-Éducation au Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche (HERSC – Higher Education and Research Standing Committee).

Nous adhérons, via l'UNSA-Éducation, à l'internationale de l'Éducation (IE). Au sein de l'IE, nous défendons les libertés académiques et aidons les collègues qui sont en danger dans leur pays.



***Cette motion a été adoptée à l'unanimité par les délégués lors du congrès de Tours le 20 mars 2026.***

*Ils mandatent ainsi le Conseil national et le Secrétariat national de Sup'Recherche-UNSA pour conduire l'activité syndicale et négocier avec les autorités concernées chaque fois que cela sera possible ou nécessaire sur la base des orientations de cette motion*

---